

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.06.2005

Révision : 26.08.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/l'entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : ROSE MAGENTA SUPERLAQUE

1.2 Utilisation de la substance/préparation : pigment en poudre (Couleur laquée)

1.3 Identification de la société/entreprise

LES TROIS MATONS sarl
337, RN97 route de La Farlède
F-83130 La Garde
Tel : +33 (0)4.94.14.93.95
Fax : +33 (0)4.94.14.93.96
www.les-3-matons.com
3matons@les-3-matons.com

1.4 Renseignements en cas d'urgence : LES TROIS MATONS sarl : +33 (0)4.94.14.93.95

2 Identification des dangers

Indication de risque particulier pour l'homme et pour l'environnement : léger danger pour les eaux.

3 Composition/informations sur les composants

Complexe minérale organique composé de :
P.R. 122/73915 CAS n° 980-26-7
fixé sur une base minérale CAS n° 471-34-1 et CAS n° 7778-18-9.

4 Premier secours

Contact avec la peau : laver avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant environ 10mn en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : expectorer et consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas inflammable, par conséquent un éventuel départ d'incendie dans le magasin de stockage du même produit peut être éteint avec n'importe quel moyen, même avec de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : protection des yeux, des mains, des voies respiratoires.

Mesures pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage/récupération : recueillir le produit à l'aide d'une pelle et l'éliminer en décharge contrôlée.

7 Manipulation et stockage

Manipulation : conserver dans un lieu sec et aéré.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition

TLV-TWA = 10 mg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection des mains : gants de protection.

Protection des voies respiratoires : masque anti poussière en cas d'importante quantité de poussière.

Mesures générales de protection et d'hygiène : observer les mesures habituelles de précaution pour la manipulation des produits chimiques en évitant de disperser les poudres dans l'air.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Indications générales

Aspect	poudre
Couleur	rose
Odeur	faible, spécifique du produit

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 01.06.2005

Révision : 26.08.2008

Nom du produit : ROSE MAGENTA SUPERLAQUE

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	5,5
Point/intervalle d'ébullition	n.d
Point éclair	non inflammable
Inflammabilité	n.d
Propriétés explosives	aucun danger d'explosion
Propriétés comburantes	n.d
Pression de vapeur	n.d
Densité relative	n.d
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	n.d
Viscosité	n.d
Densité de vapeur	n.d
Taux d'évaporation	n.d

10 Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.3 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

LD50 / oral / rat > 5000 mg/kg

Risque aiguë par inhalation : non irritant.

Irritation des muqueuses : non irritant.

Sensibilisation : aucune sensibilisation connue.

12 Informations écologiques

En introduisant correctement de faibles concentrations de produit dans les installations de dépuración biologique appropriées, il ne subsiste aucun inconvénient à l'activité de dégradation.

Considération sur l'élimination :

Evaluation : s'élimine bien.

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer selon les dispositions locales ou nationales en vigueur.

Décharge contrôlée ou bien à une installation de thermodestruction (incinération) appropriée.

14 Informations relatives au transport

Produit non dangereux aux sens des dispositions en vigueur en matière de transport de marchandises dangereuses par route (ADR), par voie ferrée (RID), par mer (IMDG Code) et par air (IATA).

15 Informations relatives à la réglementation

Symboles de danger : aucuns

Risques particuliers (R) : aucuns

Conseils de prudence (S) : aucuns

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et leurs modifications et ajustements successifs.

16 Autres informations

Les indications ci-dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et elles ne doivent pas être prises comme garantie de propriété spécifique.

Les règlements et les dispositions en vigueur doivent être respectés par le destinataire de nos produits sous sa propre responsabilité.

Nous déclinons toute responsabilité au cas où elle serait incomplète ou inexacte.